

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2021

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

Secrétaire de séance : Catherine Cinquin.

Monsieur le Maire débute la séance du conseil municipal par la lecture du courrier de démission de Monsieur Jacques Turrin en tant que conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2021.

Suppression de l'ordre du jour : finances

Suite à l'absence, pour raisons médicales de la secrétaire de mairie, l'approbation du compte administratif 2020 et l'approbation du compte de gestion 2020 ne seront pas abordées ce jour.

Informations

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ASA Beaujolais regrettant de devoir annuler le Rallye des vignes 2021. Un report éventuel n'est pas exclu, tout dépendra de l'évolution de la crise sanitaire actuelle et des directives gouvernementales. La municipalité sera informée si une date ultérieure était retenue.

Urbanisme

Autorisation de mise en vente d'un terrain à la Chapelière

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il conviendrait de mettre en vente un terrain communal situé à « la Chapelière » cadastrée 079 AN 83. Il précise que ce terrain est non viabilisé et propose de fixer le prix au mètre carré à 110 € non négociable. Il explique également qu'il conviendrait d'avoir l'autorisation du conseil municipal pour déposer une déclaration préalable en vue d'une division de terrain et de l'autoriser à gérer le dossier dans son intégralité dans le meilleur intérêt pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la mise en vente du terrain communal situé à « la Chapelière » et cadastré 079 AN 83 ; fixe le prix au mètre carré à 110 € non négociable ; autorise le dépôt d'une déclaration préalable pour division de terrain en cas de besoin ; autorise Monsieur le Maire à gérer le dossier dans son intégralité dans le meilleur intérêt pour la commune.

Commissions communales

Commission bâtiments

Georges Montel fait un état des travaux à prévoir tout au long de la mandature :

Mairie et cantine : isolation thermique des façades, restauration de la toiture, travaux de zinguerie, changement des fenêtres et remplacement des persiennes par des volets roulants solaires.

Garage Cartet : béton au sol, changement du portail, réfection et renfort du plancher.

Espace Loisirs : remplacement de l'éclairage actuel par des ampoules LED.

Ecole : remplacement des néons par des pavés à ampoules LED (à prévoir en plusieurs phases).

Ecole : peinture des fenêtres (n'a jamais été fait) et isolation des combles.

Maison associative : changement des portes et fenêtres, à prévoir en aluminium et reprise des embrasures.

Multiservices : faîtage et zinguerie à refaire sur la toiture.

Auberge : changement de la porte d'entrée du logement.

Maison Taconet : réfection du mur mitoyen entre le terrain Taconet et le terrain propriété de la commune, impasse de l'abattoir (montant pris en charge par les deux parties).

Tous ses travaux seront à lisser sur le mandat et dépendront beaucoup des possibilités budgétaires.

Syder

Georges Montel et Adrien Perron, représentant la commune au Syder, informent également le conseil que, dans la cadre de relance et de transition écologique (CRTE), le Syder a établi un diagnostic concernant l'éclairage public pour l'ensemble des communes. Cette approche permet un aperçu maximaliste amenant au remplacement de l'ensemble des sources lumineuses non LED. Les communes doivent faire savoir au SYDER si elles envisagent le remplacement de ces luminaires dans les années futures, pour obtenir des aides significatives de l'Etat.

Georges Montel précise également que les travaux entrepris par le Syder ne rentrent pas dans le budget communal.

Commission communication

Anne-Marie Fuet informe le conseil qu'elle a demandé des devis pour la restauration du panneau signalétique de St Vincent. La commission se réunira prochainement pour étudier les différentes propositions.

Commission activités économiques

Annie Coperet fait part de la réunion qu'elle a eue en présence de Monsieur le Maire et des commerçants, afin de faire le point sur les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent en cette période de crise sanitaire. Réunion avec des échanges très positifs.

Annie Coperet rend compte de la réunion entre la commission, le Cru, le caveau et le comité des fêtes à propos du passage de la course cycliste Paris-Nice dans le village le mercredi 10 Mars. Une décoration avec des bottes de paille a été installée sur un terrain appartenant à Monsieur Rivier de façon à lire Paris – Nice - Régnié, vu d'hélicoptère. Un drone devait également filmer samedi 27 février mais cela n'a pas été possible à cause du vent trop important. La place du village sera également décorée. Une animation musicale devrait avoir lieu de 13h00 à 16h00.

Commission tourisme

L'étude provisoire sur la restauration de l'église a été rendue par M. Chanu.

La prochaine réunion de la commission tourisme de la CCSB est prévue en présentiel le 9 Mars 2021, 18h30 à Belleville.

Commission fleurissement-décoration

Dans le cadre du marathon de la biodiversité, les arbustes ont été plantés, le mulch étalé ce jour même. Des panneaux informatifs seront posés prochainement. Les enfants de l'école seront sensibilisés à cette action et planteront quelques arbres.

Commission finances

La commission se réunira le 15 mars 2021.

Commission voirie

Les membres de la commission ont fait le tour de la commune pour répertorier les besoins de travaux. Ont été retenus :

- le chemin des mûriers
- la montée de la Combe Vallée
- la route des Bruyères
- le chemin de Chalaye à St Joseph
- une portion de la voie romaine entre Villié-Morgon et Régnié-Durette.

Par ailleurs, l'élagage des peupliers à la Chapelière est toujours en attente de l'intervention du paysagiste.

Patrick Favre fait également part de sa rencontre, en présence du maire, avec Monsieur Vallois, responsable à la DDT, concernant la sécurisation du village. Divers points ont été abordés : la limitation en zone 30 dans le village, le stationnement et la matérialisation au sol de passage piéton.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil que la commission étudie actuellement les équipements numériques pour l'installation dans plusieurs classes de l'école.

CCSB

Catherine Cinquin fait un rapport du dernier conseil communautaire.

Suite à l'acquisition du domaine La Grange Charton, la CCSB en tant que propriétaire assure le pilotage global projet. La mission confiée à l'Inter-Beaujolais afin de finaliser le volet « Installation-transmission » a été reconduite.

Ce projet se décline en trois volets :

- le volet « installation-transmission » : pépinière d'entreprise viticoles
- le volet « innovation-formation » liée aux métiers du vin
- le volet « animation » : activités oenotouristiques, culturelles, évènementielles.

La CCSB soutient l'Inter-Beaujolais financièrement à hauteur de 12 000 € pour l'année 2021.

Un chef de projet sera embauché pour cette mission.

Tourisme CCSB

L'achat de 35 vélos à assistance électrique, à répartir au sein des sites touristiques du territoire, a été validé par le Conseil Communautaire.

Gestion des déchets

La CCSB souhaite promouvoir le compostage collectif (groupement de riverains, établissements, associations de propriétaires...).

La CCSB met à la disposition de la structure collective trois composteurs en bois de 820 litres ainsi que des bio-seaux destinés à stocker les déchets de cuisine pour le transport au composteur.

Mise à disposition du matériel gratuitement par la CCSB pendant une durée d'un an.

Sybémol

Catherine Lefert informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 22 février 2021 :

- La réouverture de l'école de musique n'a pu être effective qu'à partir du 15 décembre et ce, pour les enfants mineurs.
- 14 élèves de Régnié-Durette sont inscrits à l'école de musique et le montant de la participation communale s'élève donc pour l'année 2021 à 9 524,11 euros.
- La plupart des projets musicaux ont été bien chamboulés pendant la crise sanitaire. Malgré tout diverses interventions sont programmées :
 - dans les écoles dont celle de Régnié-Durette : présentation des instruments
 - dans les commerces de Beaujeu.

Questions diverses :

Une conseillère demande si le terrain à la Chapelière sera mis en vente rapidement. Il lui est répondu qu'après rendez-vous pris avec un géomètre pour le bornage précis du terrain, le souhait est effectivement de vendre rapidement. Le budget communal étant difficile à prévoir sur le long terme, cette rentrée d'argent pour la commune serait la bienvenue.

Une conseillère demande si la commune perçoit une taxe lors de la vente d'une maison. Il est répondu que pour toute transaction immobilière sur la commune, l'Etat reverse une taxe.

Un conseiller demande si la commission urbanisme se réunira bientôt pour suivre l'évolution du projet OAP des Chênes. Il est répondu qu'effectivement, dès que Madame Blanc du CAUE aura examiné le dossier et repris contact avec la CCSB et la municipalité, une nouvelle réunion sera programmée.

La séance est levée à 20h02.